

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 4 avril 2022

à 18h00

Conseillers en fonction :

15

Sous la Présidence de M Bruno EYDER, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

15

Membres présents : MM ANDRIC Nicolas, BAAS René,
BLANCHE Éric, MEYFROIDT Olivier, WETLEY Jean-Philippe.
MMES HOMMEL Laurence, KOPP Catherine, LACOUTURE
Agathe, MAETZ Mélanie, SEYFRITZ Anne-Marie, WEBER
Véronique.

Absents excusés: MM FOESSER Christian (procuration à BAAS
René), RAULIN Bernard (procuration à BLANCHE Eric) ; Mme
FEIBEL Anne (procuration à SEYFRITZ Anne-Marie).

Secrétaire de Séance : SEYFRITZ Anne-Marie

Date de convocation : 30 mars 2022

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 1 point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Dépôt de pain : signature d'une convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce rajout

09/22 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022.

10/22 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice	948 865,93 €
Recettes de l'exercice	1 104 093,97 €
Excédent de l'exercice	155 228,04 €
Excédent antérieur reporté	63 193,74 €
Excédent de clôture	218 421,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice	389 986,54 €
Recettes de l'exercice	246 656,45 €
Déficit de l'exercice	143 330,09 €

Excédent antérieur reporté	167 369,56 €
Excédent de clôture	24 039,47 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 242 461,25 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe au Maire, propose l'adoption du compte administratif 2021 tel qu'il a été présenté.

Après avoir examiné les comptes de la Commune,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte administratif 2021.

11/22 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

**Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte de gestion 2021 de Monsieur le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2021, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	218 421,78 €
Un excédent d'investissement de	24 039,47 €
Soit un excédent global de clôture de	242 461,25 €

12/22 BUDGET COMMUNAL 2022 : affectation du résultat 2021

**Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de **218 421,78 €** comme suit :

- en recettes d'investissement, compte 1068, du budget primitif 2022 pour un montant de 200 000.00 €.
- le solde, soit **18 421,78 €**, en recettes de fonctionnement du budget primitif 2022, compte 002.

13/22 : FIXATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu** l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et

des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2022 ;
Vu les taux fixés par délibération n° 12/21 en date du 12 avril 2021, pour mémoire :

- Taxe foncière bâti 24,41 %
- Taxe foncière non bâti 42,77 %
- Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 19,79 %

Considérant les augmentations des taxes intervenues les deux dernières années, et la forte revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat en 2022 (3,4%)

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre son programme d'équipements sans pour autant augmenter la pression fiscale

Après débat, sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :**

Taxe foncière bâti 24,41 %
Taxe foncière non bâti 42,77 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 19,79 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

14/22 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2022.

1) Section de Fonctionnement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2022, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Libellé	Proposition	Vote	Chap	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	365 100,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	70	Produits des services	23 500,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
012	Charges de personnel	359 910,00 €		73	Impôts et taxes	815 159,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	188 810,00 €	Par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE (R Baas, Ch Foesser)	74	Dotations et participations	281 130,00 €	
66	Charges financières	31 000,00 €		75	Autres produits de	16 000,00 €	

			A l'unanimité des membres présents et représentés		gestion courant	
67	Charges exceptionnelles	500,00 €		013	Atténuation de charges	2 000,00 €
023	Virement section investissement	38 965,78 €		77	Produits exceptionnels	10 600,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 025,00 €		002	Excédent fonctionnement reporté	18 421,78 €
014	Atténuation de produits	156 500,00 €				
022	Dépenses imprévues	45 000,00 €				
TOTAL		1 186 810,78 €		TOTAL	1 186 810,78 €	

2) Section d'investissement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, le projet de la **section d'investissement** du budget primitif 2022, comme suit :

Op	Libellé	Proposition	Vote	Op	Libellé	Proposition	Vote
11	Achat terrain	2 500,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés				A l'unanimité des membres présents et représentés
12	Mise à jour SUP et révision PLU	12 000,00 €					
14	Acquisition matériel	38 810,00 €					
215	Divers bâtiments	239 382,25 €		215	Divers bâtiments	65 800,00 €	
220	Groupe scolaire et périscolaire	41 300,00 €		220	Groupe scolaire et périscolaire	10 000,00 €	
300	Travaux voirie	13 000,00 €					
302	Trav forêt	13 600,00 €		302	Subv plants	1 000,00 €	
360	Travaux éclairage	24 235,00 €		360	Travaux éclairage	45 497,00 €	
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00 €		001	Excédent investissement reporté	24 039,47 €	
Chap 204	Subv d'équipements	7 000,00 €		Chap 10	Dotations fonds réserves	200 000,00 €	
Chap 020	Dépenses imprévues	26 500,00 €		Chap 021	Virement section fonction	38 965,78 €	
Chap 165	Dépôt et caution	750,00 €		Chap 165	Dépôt caution	750,00 €	
				Chap 040	Opération d'ordre	1 025,00 €	
Chap 21	Dépôt pain	20 000,00 €		Chap 10	Taxe aménagement	77 000,00 €	
					FCTVA	50 000,00 €	
TOTAL		514 077,25 €			TOTAL	514 077,25 €	

15/22 PROJET DE LOCATION OU D'ACHAT D'UN TERRAIN NU

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la possibilité d'acquérir un terrain cadastré section 5 parcelle 276, sis lieudit « Alterweg » à 67120 ALTORF, d'une contenance de 6,49 ares et appartenant à Monsieur Pascal WESTERMANN, demeurant 6 rue des Meuniers 67120 ALTORF.

Monsieur le Maire expose que l'objet de la présente acquisition est la valorisation de la biodiversité par la plantation de haies et d'arbres sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

Après délibération,

Par 10 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (R Baas, Ch Foesser, C Kopp, A Lacouture, V Weber)

- **DECIDE** de se porter acquéreur de cette parcelle et fixe le prix d'achat à 200 € (deux cent euros) l'are, soit un montant total de 1 298,00 €
- **CHARGE** l'office notarial SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, domicilié à 67560 ROSHEIM de la rédaction de l'acte d'achat
- **DECIDE** la prise en charge par la Commune de tous les frais y afférents
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2022.

16/22 REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Madame Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe au Maire en charge des salles communales fait part aux Conseillers de la nécessité d'apporter quelques modifications modalités de location des salles communales.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 31/18 prise en date du 11 juin 2018 portant sur les conditions d'utilisation des salles communales (tarifs de location)

Entendu les explications données par Madame Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe au Maire, et en accord avec les membres de la commission « gestion des salles »

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de fixer les tarifs de location des salles communales comme suit :

MTL			
	Petite Salle	Grande salle	Les 2 salles
Location festive habitant	320 €	520 €	670 €
Location festive extérieur	520 €	820 €	970 €
Location réunion habitant	50 €	100 €	150 €
Location réunion extérieur	80 €	160 €	250 €
Association locale	Forfait de 150 €		

Nettoyage	Après constat contradictoire le nettoyage sera facturé au tarif suivant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle : 150 € ✓ Sanitaires : 100 € ✓ Cuisine : 150 € ✓ Vaisselle : 100 €
Caution habitant : 750 € (location réunion) et 1 500 € (location festive)	
Caution extérieur : 1 500 € (location réunion ou festive)	
Perte ou casse clé	50 €
Perte ou casse badge	50 €
Perte ou casse télécommande rideau	Coût de remplacement : selon facture
Perte ou casse télécommande porte sectionnelle	Coût de remplacement : selon facture
Désenfumage	Coût remise en état (remplacement cartouche et contrôle système) : selon facture (prix indicatif 2018 : 414 €)
Observations	Pas de location festive en semaine, sauf veille de fête La cuisine et la vaisselle sont inclus dans les tarifs Pas de location le 31 décembre Location le vendredi soir autorisée si pas de manifestation le week-end

DIME		
	Hiver (01/10 au 31/03)	Eté (01/04 au 30/09)
Location avec vaisselle	250 €	150 €
Réunion	50 €	
Nettoyage	Après constat contradictoire le nettoyage sera facturé au tarif suivant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle : 70 € ✓ Sanitaires : 30 € ✓ Cuisine : 50 € 	
Perte ou casse clé	50 €	
Caution	500 €	
Observations	Pas de camion frigorifique à proximité de la salle Musique non tolérée sauf de manière très discrète compte-tenu de la proximité des habitations (respect voisinage) Salle rendue le dimanche soir à 19h au plus tard Pas de location le 31 décembre	

CLUB HOUSE PETANQUE ou FOOTBALL (pour les membres uniquement)		
	Hiver (01/10 au 31/03)	Eté (01/04 au 30/09)
Location	120 €	80 €
Nettoyage	Après constat contradictoire le nettoyage sera facturé au tarif suivant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Forfait 30 € 	
Perte clé club house football ou club house pétanque	50 €	
Perte badge club house football ou club house pétanque	50 €	
Caution	500 €	

- **CONFIRME** une location annuelle gratuite de la MTL aux Associations lors des manifestations suivantes :
 - ✓ Tenue de l'Assemblée Générale de l'Association
 - ✓ L'organisation de 1 manifestation interne à l'Association
 - ✓ L'organisation de 1 manifestation festive, avec recettes
- **CONFIRME** que toute casse de vaisselle sera facturée au locataire de la salle selon le prix de revient à l'unité de la vaisselle concernée ;
- **DECIDE** que le montant de location de la salle sera dorénavant encaissé 45 jours avant la manifestation
- **PRECISE** que toute sous-location est strictement interdite
- **PREND ACTE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 31/18 prise en date du 11 juin 2018
- **PREND ACTE** que ces tarifs s'appliqueront pour tout contrat signé à compter de ce jour.

17/22 FIXATION DE DROITS DE PLACE

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

18/22 DEPOT DE PAIN : signature d'une convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le local bois devant abriter un dépôt de pain est terminé et qu'il est prêt à accueillir un boulanger.

Le Conseil Municipal

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code du Commerce,
- Vu** la demande présentée par Monsieur Jean-Marc DELLENBACH, gérant de la Boulangerie Pâtisserie Michaël « Fournil du Netzenbach » domicilié à OBERHASLACH pour occuper le local

Considérant que la demande nécessite la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public et entraîne la nécessité de fixer le montant de la redevance y afférente

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après délibération, A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** l'occupation du dépôt de pain installé sur un emplacement du parking de la MTL par La Boulangerie Pâtisserie Michaël « le fournil du Netzenbach » à compter du 5 avril 2022
- **FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2022**, le montant mensuel de la redevance d'occupation du domaine public à 200 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société « le Fournil du Netzenbach », représentée par Monsieur Jean-Marc DELLENBACH.
- **PREND ACTE** que le demandeur prend à sa charge, dès l'ouverture, des frais liés aux consommations eau et électricité.

19/22 DIVERS

Monsieur le Maire informe les Conseillers :

- De la démission de Fanny MEMHELD, agent d'accueil, à compter du 1^{er} mai 2022. Une procédure de recrutement a été lancée
- De la démission de Monsieur ARNOLD Francis, de son poste de Président de l'association les Amis de la Bibliothèque à compter du 1^{er} avril 2022. Une assemblée générale sera organisée pour élire un nouveau Président.

Il rappelle aux conseillers des dates des prochaines élections présidentielles et législatives.

Madame Anne-Marie SEYFRITZ, adjointe au Maire, informe les Conseillers qu'une animatrice va être recrutée très prochainement (semaine Pasquale) suite à la signature du contrat d'animation avec la FDMJC.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
EYDER Bruno		KOPP Catherine	
ANDRIC Nicolas		LACOUTURE Agathe	
BAAS René		MAETZ Mélanie	
BLANCHE Eric		MEYFROIDT Olivier	
FEIBEL Anne		RAULIN Bernard	
FOESSER Christian		SEYFRITZ Anne-Marie	
HOMMEL Laurence		WEBER Véronique	
		WETLEY Jean-Philipe	